

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 165'000 DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN GROUPE SANITAIRE AU
REZ DE LA COMMANDERIE DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- les travaux qui seront entrepris pour la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie,
- l'obligation de mettre en conformité le réseau sanitaire existant,
- que l'équipement des toilettes existantes au rez de la Commanderie est utilisé par le personnel administratif ainsi que lors des manifestations publiques communales et privées,
- que les toilettes existantes ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite,
- l'opportunité qui est offerte, dans le cadre des travaux de la future mairie, d'aménager un groupe sanitaire mieux adapté et davantage conforme à la demande,
- l'obligation, dans l'autorisation de construire délivrée pour les travaux de la future mairie, de supprimer le groupe sanitaire existant dans l'ancienne cure,
- l'exposé des motifs,
- le préavis favorable, à l'unanimité, du 15 janvier 2018 de la commission Bâtiments et école,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour :

1. De réaliser les travaux de construction d'un groupe sanitaire au rez de la Commanderie de Compesières.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 165'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1 % du montant des travaux effectifs.

Bardonnex, le 6 février 2018

John GYGER, Président

